Ville de Créteil

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C. C. A. S. du 16 février 2023

Etaient présents :

Monsieur Antoine PELISSOLO, adjoint au maire, vice-président,
Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, adjointe au maire, vice-présidente,
Madame Chantal VALLIER, adjointe au maire,
Madame Dominique HÉNON, conseillère municipale, déléguée,
Monsieur Eric ESOR, conseiller municipal,
Madame Sonia RABA, conseillère municipale,
Monsieur Henri LOPEZ, administrateur,
Madame Béatrice BARBIER, administratrice,
Madame Frantz RONOT, administratrice,
Madame Françoise ANDREAU, administratrice,
Madame Edwige HURTAULT, administratrice.

Etaient excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, maire, président ayant donné pouvoir à Monsieur Antoine PELISSOLO,
Madame Patrice DEPREZ, conseillère municipale ayant donné pouvoir à Madame Chantal VALLIER,
Monsieur Jean-Louis LAVIGNE, administrateur ayant donné pouvoir à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND,
Madame Claudine BLOUËT, administratrice ayant donné pouvoir à Madame Françoise ANDREAU

Secrétaire de séance :

Isabelle Riffaud, Directrice générale adjointe des services chargée de l'action sociale et du logement adjointe de services chargée de l'action sociale.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations, Monsieur le Président soumet aux membres de l'assemblée le procès verbal de la séance du 14 décembre 2022 et donne communication des décisions prises par Monsieur le Président depuis le 14 décembre 2022, en vertu de la délégation d'attributions du 28 septembre 2021.

DELIBERATION N°2023-1: Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 - Budget principal, Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile, Budget annexe de l'aide à domicile, Budget annexe des résidences autonomie

Monsieur PELISSOLO présente le rapport

Mise aux voix: à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-2: Délégations de pouvoirs et de signatures

Monsieur PELISSOLO présente le rapport

Mise aux voix: à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-3-2: Achat de jeux, jouets et matériels pédagogiques pour le CCAS de Créteil - adoption du marché M23909 - lot 1 - achat de jeux et jouets

Monsieur PELISSOLO présente le rapport

Mise aux voix: à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-3-1: Achat de jeux, jouets et matériels pédagogiques pour le CCAS de Créteil - adoption du marché M23910 - lot 2 : matériels pédagogiques

Monsieur PELISSOLO présente le rapport

Mise aux voix: à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-4: Renouvellement de la convention sur l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne

Monsieur PELISSOLO présente le rapport

Mise aux voix: à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-5: Révision de l'allocation mensuelle municipale allouée aux Cristoliens âgés de plus de 65 ans

Madame GARRIGOU-GAUCHERAND présente le rapport

Mise aux voix: à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-6-1: Révision du barème de tarification des activités des Clubs séniors et du tarif de l'activité multimédia

Madame GARRIGOU-GAUCHERAND présente le rapport

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président du CCAS de Créteil dans un délai de 2 mois à compter de leur publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 77008 Melun cedex) dans le délai de 2 mois à compter de la publication des délibérations ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mise aux voix: à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-6-2: Révision du barème de tarification des repas servis à domicile et dans les résidences autonomie.

Madame GARRIGOU-GAUCHERAND présente le rapport

Mise aux voix: à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-6-3: Révision du barème de tarification des séjours de vacances proposés aux séniors

Madame GARRIGOU-GAUCHERAND présente le rapport

Mise aux voix: à l'unanimité

DELIBERATION N°6-4: Tarification des prestations d'aides à domicile

Madame GARRIGOU-GAUCHERAND présente le rapport

Mise aux voix: à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-7: Versement du Bonus Territoire CTG pour les crèches, mini-crèches et multi-accueils : Adoption des avenants aux conventions d'objectifs et de financement - Prestation de Service Etablissements d'accueil du jeune enfant avec la Caisse d'Allocation Familiales du Val de Marne

Madame VALLIER présente le rapport

Mise aux voix: à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-8: Portant retrait de la délibération n°2022-31 en date du 23 juin 2022 relative au versement de la de revalorisation à certains personnels du centre communal d'action sociale

Monsieur PELISSOLO présente le rapport

Mise aux voix: à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-9: Modification du tableau des emplois du personnel : suppressions et créations d'emplois

Monsieur PELISSOLO présente le rapport

Mise aux voix: à l'unanimité

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président du CCAS de Créteil dans un délai de 2 mois à compter de leur publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 77008 Melun cedex) dans le délai de 2 mois à compter de la publication des délibérations ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.